Accusé de réception en préfecture 012-200055424-20230424-202303**2XTRAPI**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA Reçu le 02/05/2023 COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 24 AVRIL 2023 - Délibération n°052

L'an deux mil vingt trois et le VINGT QUATRE AVRIL à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	29	25

Date de la convocation	
24/04/2023	
Date d'affichage de la convocation	
18/04/2023	

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

<u>Présents</u>: ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

<u>Absents</u>: RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet

CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES

Monsieur le maire expose au conseil municipal que vu la quantité de chats non identifiés dans certains quartiers de la commune de Sévérac d'Aveyron, une campagne de stérilisation des chats errants va être mise en œuvre.

Cette campagne se fait en partenariat avec la SPA, afin de soutenir cette action la commune doit apporter une aide financière de 750 euros en faveur de l'association SPA. La SPA capture et fait stériliser 15 chats errants.

La commune doit informer la population de cette campagne par affichage ou tout autre support (lieux déterminés...). Une convention est nécessaire afin de définir les engagements de chacune des parties.

Le conseil municipal à 21 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre :

- Décide de lancer une campagne de stérilisation des chats errants
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la SPA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme, le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture